

Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 27 juin 2023 à 18 h à Marciac

(salle des fêtes de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 21 juin 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Gérard Castet (arrivée : 18 h 39 – départ : 20 h 25), Chantal Dubor, Jean-Paul Forment (départ : 20 h 15), Christian Luro, Maryse Abadie, Pascal Fort, Olivier Bonnafont, Jean Pagès, Daniel Raluy, Alain Payssé, Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Géraldine Pery, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Maryse Garcia, Erich Douillé, Patrick Fitan, Romain Duport, Jérôme Ganiot, Marie-Martine Adler, Gérard Lille, Sandie Lefetz, Nicole Despouy, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Alain Audirac, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires titulaires absents : Patrick Larribat, Monique Persillon (donne pouvoir à Gérard Castet), Hélène De Resseguier (donne pouvoir à Romain Duport), Cyril Cotonat, Jean-Claude Lascombes, Jean-Luc Meillon (donne pouvoir à Pierre Barnadas), Corine Barrère, Nathalie Barrouillet (donne pouvoir à Patricia Pascal), Nicole Pion (donne pouvoir à Carole Arroyo), Sandrine Blanchet, Yahel Lumbroso (donne pouvoir à Jérôme Ganiot), Raymond Quereilhac (donne pouvoir à Patrick Fitan), Muriel Devilloni (donne pouvoir à Dominique Dumont), Régis Soubabère, Claude Barbe

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 32 (40 voix)

Secrétaire de séance : Christian Luro

Vote : Unanimité

Code : 20230627/08/7.5

Objet : Subventions aux associations socio-culturelles du territoire, au titre de l'année 2023

Le Président expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Considérant que depuis 2019, on distingue les subventions annuelles allouées dans une démarche conforme aux années précédentes, c'est-à-dire de soutien aux associations dont les projets s'inscrivent dans les orientations politiques de la Collectivité dans le domaine culturel et de l'action sociale ;

Considérant, de même, que la répartition des crédits et les propositions de subvention aux associations répondent :

- à la nécessité de respecter les orientations et les engagements de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers à promouvoir le développement d'actions à vocation culturelle et sociale sur le territoire,
- au besoin d'assurer un traitement territorial équitable entre les structures afin de favoriser le rayonnement culturel sur tout le territoire et de proposer aux habitants un accès optimal à ces actions,
- à la volonté de permettre aux structures subventionnées de développer des relations de travail avec des acteurs du territoire,
- au souci d'aider les associations dans leur fonctionnement.

Considérant l'avis émis, lors de la réunion du 7 juin 2023, par les membres de la Commission Culture-Tourisme sur les demandes de subvention formulées par des associations intervenant dans le domaine de la culture et de l'action sociale, œuvrant sur le territoire de l'EPCI, et présentées dans le tableau ci-après,

LISTES DES ASSOCIATIONS	2022 SUBVENTION ACCORDEE	2023 SUBVENTION ACCORDEE	
		PROPOSITION VALIDEE PAR LA COMMISSION CULTURE TOURISME	TOURISME
A l'âne bleu	400 €	400 €	400 €
ADOM Trait d'Union	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Agir Ensemble pour Défier la Solitude	400 €	600 €	400 €
Association Boutiques des solidarités	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Atelier Arts Plastiques	850 €	800 €	800 €
CAP 2022	600 €	/	/
Centre d'Information sur les Droits des Femmes	300 €	500 €	300 €
CLAP	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Collines en scènes	700 €	1 000 €	700 €
Comité Régional de l'Armagnac	350 €	2 000 €	350 €
Compagnie de la rose	500 €	2 000 €	500 €
Ecole de musique Les Cadets de Pardiac	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Ecole de musique de Plaisance	1 500 €	3 000 €	1 500 €
Energie M4	2 000 €	2 000 €	2 000 €
<i>Episode</i>	500 €	/	/
Momatique	500 €	1 000 €	500 €
Orgue Culture et Musique en Val d'Adour	500 €	600 €	400 €
Arpèges en Gascogne	- €	500 €	- €
Nulle part ailleurs		2 100 €	500 €
Lous Esbouhats		500 €	- €
Association EPISODE	500 €	500 €	500 €
TOTAL	15 100 €	23 500 €	14 850 €

A l'issue des échanges, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de se prononcer sur les demandes de subvention, formulées au titre de l'année 2023, par des associations locales œuvrant dans le domaine de la culture ou de l'action sociale,
- d'autoriser le Président à donner toute instruction aux services pour l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,
Christian LURO



Le Président,
Jean-Louis GUILHAUMEON


